

RAPPORT N° 96/7-26
au Conseil Municipal

OBJET

**ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS POUR CREATION,
ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT DE VOIES PUBLIQUES**

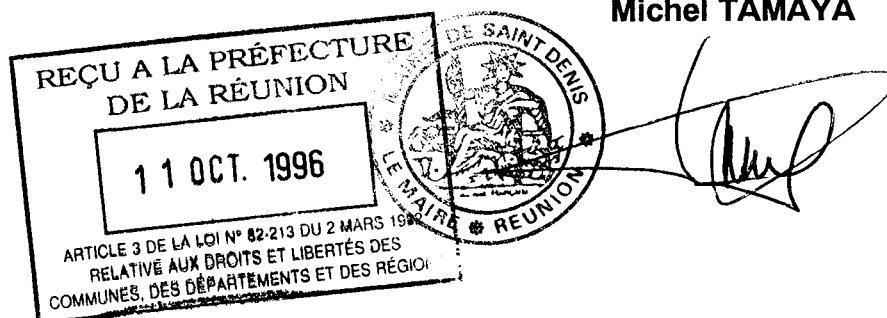
Conformément aux Articles L. 332-6 et R. 332-15 du Code de l'Urbanisme, les propriétaires ayant obtenu un permis de construire et dont les terrains se trouvent en bordure de voies publiques existantes ou à créer, peuvent être tenus de céder gratuitement à la Commune, dans la limite de 10 % de la superficie de leur parcelle, l'emprise nécessaire à la création, à l'élargissement ou au redressement desdites voies (confer le tableau joint en annexe).

Je vous demande donc :

- de m'autoriser à intervenir dans les actes d'acquisition et à verser aux notaires rédacteurs les honoraires correspondants concernant les parcelles mentionnées en annexe ;
- de me dispenser de procéder aux formalités de purge des privilèges et hypothèques, le cas échéant ;
- de m'autoriser également à poursuivre ces acquisitions par voie d'expropriation, en cas de refus des propriétaires concernés de les régulariser à l'amiable.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 96/7-26
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 4 octobre 1996

OBJET

**ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS POUR CREATION,
ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT DE VOIES PUBLIQUES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 96/7-26 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Aménagement ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Autorise le Maire à signer les actes d'acquisition, dans la limite de 10 % de la superficie des terrains faisant l'objet d'un permis de construire (en annexe) pour la création, élargissement ou redressement de voies publiques, et à verser aux notaires rédacteurs et intermédiaires éventuels les honoraires correspondants.

ARTICLE 2

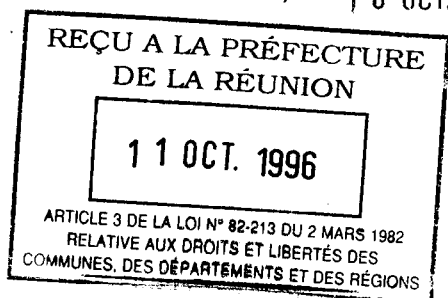
Dispense le Maire, le cas échéant, de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges pouvant grever ces terrains.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à poursuivre ces acquisitions par voie d'expropriation, en cas de refus des propriétaires concernés de les régulariser à l'amiable.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 10 OCT. 1996

LE MAIRE
Michel TAMAYA



ANNEXE AU RAPPORT N° 96/7-26

PAGE 1 / 3

Référence cadastrale	Situation	Propriétaire
AZ 183 - 185	5 Rue du Gymnase 97490 Sainte-Clotilde	SA Ets BALBINE REUNION
BP 338	33 Ch. de la Caroline / Bretagne 97490 Sainte-Clotilde	Mme LEPINAY ép. BLOUME Mie Josée Monique
BP 503	17 Ch. de la Caroline / Bretagne 97490 Sainte-Clotilde	M. BEGUE Jacques
BP 504	17 Ch. de la Caroline / Bretagne 97490 Sainte-Clotilde	M. SALVAN Sébastien
BR 823	Chemin du Stade / Bretagne 97490 Sainte-Clotilde	M. JULLIEN Pascal
BR 1531	49 Ch. des Maraîchers / Bretagne 97490 Sainte-Clotilde	M. THEVENIN Sully
BR 1679	7 Ch. de la Grotte / Bretagne 97490 Sainte-Clotilde	M. CARRON Hugues
BR 1710	59 Ch. des Maraîchers / Bretagne 97490 Sainte-Clotilde	M. PICARD Alain
BZ 14	4 Route Gabriel Macé 97417 Montagne	M. LECHAT François Henri Joseph
BZ 316	56 Chemin de la Vigie 97417 Montagne	M. CHAUSSALET Jean Claude
BZ 896	28 Chemin de la Vigie 97417 Montagne	M. CHANE MUI Jean Marc
CI 66	Chemin Arnoux 97417 Montagne	M. GASTALDI Marc
CT 20	13 Ch. des Agrumes / Bois-de- Nèfles / 97490 Sainte-Clotilde	M. GIGANT Thierry
CT 216	Allée des Bégonias 97490 Sainte-Clotilde	M. HOARAU Jean Michel
CT 847	54 Route du Piton Bois-de-Nèfles 97490 Sainte-Clotilde	M. HOARAU Olivier
CX 710	Ch. Ramassamy / Domenjod 97490 Sainte-Clotilde	M. RAMASSAMY Thierry
CX 711	Chemin Ramassamy / Domenjod 97490 Sainte-Clotilde	Mme RAMASSAMY Véronique

ANNEXE AU RAPPORT N° 96/7-26

PAGE 2 / 3

Référence cadastrale	Situation	Propriétaire
DK 113 - 114 - 115 116 - 120	Allée des Citrines / Bellepierre 97400 Saint-Denis	SCI ARLEQUINE
EK 84	20 Chemin De Palmas 97417 Montagne	M. PAUSE Jean Fabrice
ES 13	7 Av. Leconte de Lisle / Camélias 97400 Saint-Denis	Mme VIDOT Marie Rose May
EX 67	Ch. des Fougères / Saint-François 97400 Saint-Denis	M. CARO Christian
HD 15	73 Chemin des Acajous 97490 Sainte-Clotilde	SEMPRO
HI 68	9 Chemin des Acajous 97490 Sainte-Clotilde	M. VIRANAÏKEN Emile
HI 289 HD 20	73 Chemin des Acajous 97490 Sainte-Clotilde	SEMPRO
HI 305	9 Chemin des Acajous 97490 Sainte-Clotilde	M. VIRANAÏKEN Emile
HO 1	Chemin Ylang-Ylang 97490 Sainte-Clotilde	M. ZILMIA Yves Firmin
IC 1	52 Chemin Fontbrune / Bretagne 97490 Sainte-Clotilde	M. CLAIN Karl
IC 58	123 Rue Gabriel Macé / Bretagne 97490 Sainte-Clotilde	Mme BEGUE Monique
IE 49	54 Rue Mgr. De Langavant Bretagne / 97490 Sainte-Clotilde	Mme MAILLOT Mie Jacqueline
IE 331	239 Rte Gabriel Macé / Bretagne 97490 Sainte-Clotilde	M. HUET Roland
IH 237	255 Rte Gabriel Macé / Bretagne 97490 Sainte-Clotilde	M. AH-HIN-TIN Michel
IK 3	6 Chemin de la Boucle / Bretagne 97490 Sainte-Clotilde	M. CLEMENT Joseph
IK 38	Chemin Bois-Rouge / Bretagne 97490 Sainte-Clotilde	Melle GRONDIN Mie Sandrine
IK 39	227 b Ch. Bois-Rouge / Bretagne 97490 Sainte-Clotilde	M. DEVEAUX Frédéric

ANNEXE AU RAPPORT N° 96/7-26

PAGE 3 / 3

Référence cadastrale	Situation	Propriétaire
IK 51	187 Ch. Bois-Rouge / Bretagne 97490 Sainte-Clotilde	M. GRAND Marcel
IL 19	182 Ch. Bois-Rouge / Bretagne 97490 Sainte-Clotilde	M. TECHER François Xavier
IM 5	65 Ch. des Letchis / Bretagne 97490 Sainte-Clotilde	M. BERTIL Paul
IN 39	13 Chemin des Bougainvilliers Bretagne / 97490 Sainte-Clotilde	M. DELARICHAUDY Désiré Rémy Nicol
IN 92	Sentier Canal / Bretagne 97490 Sainte-Clotilde	Mme CARRON Sylvia

Vu par le Conseil Municipal
en séance du vendredi 4 octobre 1996

LE MAIRE
Michel TAMAYA

